

ABONNEMENT.

Saumur: En an. 30 fr. Six mois 16 Trois mois 8

Poste:

En an. 35 fr. Six mois 18 Trois mois 10

On s'abonne:

A SAUMUR, Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste, et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. . . 26 c. Réclames, — 30 Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse,

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

26 Janvier 1883.

Chronique générale.

La situation reste aujourd'hui la même qu'hier. La crise ministérielle est toujours à l'état latent, par suite des résistances du général Billot et de l'amiral Jauréguiberry.

Le cabinet attendra la décision de la Chambre sur ses projets.

Il n'y a pas eu de conseil de ministres hier matin suivant l'usage, nos ministres désirant se rendre à la commission d'expulsion.

LA COMMISSION D'EXPULSION.

A une heure, la commission est entrée en séance.

Au début de la réunion, à une heure et demie, M. Pelletan a demandé au président du conseil si, après la nomination de la commission, en grande majorité favorable à la proposition Floquet, il croyait encore pouvoir qualifier cette proposition de mesure inopportune, et maintenir son opinion que la Chambre avait manqué de sang-froid en en votant l'urgence.

M. Duclerc a répondu que la proposition Floquet lui paraissait toujours excessive, parce qu'elle visait et atteignait des personnes contre lesquelles aucun corps de délit caractérisé ne pouvait être relevé.

Le gouvernement, suivant lui, sera suffisamment armé par l'adoption de son projet de loi; faire plus serait peut-être blesser le sentiment de beaucoup d'hommes qui ne sont ralliés à la République que parce qu'ils ont vu en elle un régime de modération.

Il croit également que l'application de la loi Floquet serait de nature à créer des embarras ultérieurs au gouvernement.

M. Fallières a fait cette intéressante constatation, que la République n'était nullement en danger, que les républicains n'avaient rien à craindre que d'eux-mêmes.

La séance a été suspendue à trois heures dix minutes et reprise à trois heures trente.

A la reprise, M. Antonin Proust a examiné la question sous trois points de vue: expulsion, inéligibilité, radiation des cadres de l'armée.

Après le départ des ministres, la commission a adopté, par 6 voix contre 4 et 4 abstention, le projet de loi suivant:

« Art. 1er. — Le territoire de France, Algérie et colonies est interdit aux membres des familles ayant régné en France.

« Art. 2. — Les personnes désignées par le précédent article ne pourront jouir en France d'aucun droit politique. Dans les élections, les bulletins portant le nom de ces personnes n'entreront pas en compte dans le dépouillement des bulletins. Elles ne feront, à aucun titre, partie des armées françaises.

« Art. 3. — Toute personne désignée à l'article 1er, qui aura contrevenu aux dispositions de la présente loi, sera traduite devant les tribunaux correctionnels et condamnée à un emprisonnement de un à cinq ans.

« Après expiration de sa peine, elle sera reconduite à la frontière. »

M. Marcou a été nommé rapporteur.

On commente vivement cette décision dans les couloirs.

Les membres de l'union républicaine déclarent qu'ils soutiendront le ministère dans la question des lois de proscription.

Il est donc certain que le ministère rencontrera une majorité au Sénat.

Nous lisons dans le Gaulois:

« On nous assure que M. le juge d'instruction Benoit a rédigé son rapport sur l'affaire du prince Napoléon, et que ce rapport conclut à une ordonnance de non-lieu. »

« Mais il paraît que le gouvernement ne rendrait celle-ci publique qu'après le vote de la Chambre sur les projets de loi dirigés contre les prétendants !! »

« M. Périvier, procureur général, est allé, hier soir, en personne, informer MM. Devès et Fallières de cette décision. »

« Ces deux ministres se sont immédiatement rendus à l'Élysée. »

Une dépêche dément le bruit qu'une ordonnance de non-lieu ait été rendue en faveur du prince Jérôme. L'instruction n'est pas close, dit-elle.

L'embarras des ministres est extrême. Ils ne savent pas ce qu'ils doivent faire du prince Jérôme-Napoléon qu'ils ont arrêté! Le feront-ils juger? Ils risquent un acquittement s'ils l'envoient en cour d'assises ou même en police correctionnelle; et l'acquittement serait un maître soufflet pour les joues ministérielles.

Le traduiront-ils devant le Sénat, réuni en haute-cour de justice? Mais alors il faut donner au Manifeste du Prince le caractère d'un attentat contre le gouvernement, ou d'une haute trahison, et surtout le démontrer, ce qui sera difficile. Le Sénat, tout en étant un tribunal politique fort disposé à condamner, pourrait se dérober par pudeur à ce qu'on attend de lui.

Le mettront-ils en liberté, après l'avoir tenu au secret comme un conspirateur redoutable? Mais alors ce serait reconnaître qu'en l'arrêtant ils ont fait une bêtise!

Il paraît que toutes ces éventualités troublent le pauvre entendement de nos ministres. Leur désarroi est si complet qu'ils restent tous les bras ballants en face de la situation, sans trouver un parti à prendre.

Ce qu'ils feront sera fatalement une sottise, parce qu'ils sont incapables de faire autre chose. S'ils s'en vont, ils emporteront la réputation des ministres les plus ineptes que la République ait eus jusqu'ici.

Il paraît que ce n'est pas volontairement que Sa Majesté l'Impératrice a quitté Paris. Un de nos confrères, ordinairement bien informé, assure que c'est M. Grévy qui a ordonné qu'une demande fût faite auprès de

l'auguste veuve de l'Empereur pour exiger son départ immédiat, non-seulement de la capitale, mais du territoire français.

C'est M. Schnerb qui a été chargé de cette mission auprès de Sa Majesté.

(Journal de la Vienne.)

« A DEUX PAS DU FOSSÉ. »

On nous disait tant que la République était si admirablement solide! La République française déclarait, lundi matin, qu'elle « vient » de se réveiller à deux pas du fossé. »

L'aveu qui suit est encore d'un journal républicain, le Soir:

« Pas d'illusions ni d'erreurs: la République traverse LA PHASE la plus grave — nous ne disons pas une des phases les plus graves — qu'elle ait traversée depuis sa troisième naissance. »

L'Événement, revenant sur la conspiration royaliste, dit que la ligue a son centre au Canada; au cas où un soulèvement en armes viendrait de là, les villes de Nîmes, Avignon, Alais, Montpellier, Montauban, Toulouse, Agen, Le Vigan, fourniraient des contingents; on n'attend qu'une occasion telle que la mort de M. Grévy, un mouvement anarchiste, ou un autre événement imprévu.

La République française croit que si nous avions eu un gouvernement résolu, ayant une volonté et une politique, la plupart des difficultés actuelles auraient pu être évitées.

Le Soleil dit que dans le désarroi général du gouvernement, dans l'affolement universel de la gauche, il faut s'attendre à quelque surprise; maintenant que le déraillement est commencé, tout est possible.

LE DRAPEAU BLANC A TOULOUSE.

Mardi, à l'aurore, trois immenses drapeaux blancs ont été arborés au sommet du Capitole (Hôtel-de-Ville). Celui qui flottait au

27 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA DETTE DES ROBERT

PAR M^{lle} MARTHE LACHÈSE.

Deuxième Partie.

VIII — (Suite)

Elle fut pourtant vivement disputée cette victoire si impatientement attendue. Entre Ben-Maza qui ne voulait pas recevoir un nouvel hôte, Ben-Salem qui calculait si une rançon le dédommagerait de la perte d'un esclave laborieux, et la vieille femme qui, frémissant d'échouer dans son ambassade, trouvait de multiples arguments et promettait, au nom du chef français, des sommes fabuleuses dont le chiffre variait à volonté, ce fut pendant tout le jour des discussions si animées que, de l'endroit où il se trouvait, le marquis les entendait continuer dans les chemins d'alentour. La voix cuivrée de la vieille Aïda arrivait par moments à des notes inconnues de tous les dieux.

Peu à peu, cependant, l'apaisement se fit sentir. Le colonel aperçut de loin la vieille Kabyle frappant l'une dans l'autre ses mains parcheminées, sautant comme une jeune fille et prenant à grands pas le chemin du champ de Ben-Salem.

Le marquis avait tout disposé pour recevoir son cher Plomereuc. Aidé du plus jeune enfant de Ben-Maza, il avait porté dans l'étable de l'herbe souple et fraîche pour que les membres fatigués du soldat pussent trouver un lit moelleux. Entre deux pierres, il avait caché les mets délicats que, selon les prescriptions formelles d'Aïda, on continuait à lui servir. Encore plus que la veille, il trouvait le jour long. Mais ce jour passa lui aussi, et son dernier rayon, en marquant la fin des travaux du labourage, amena le pauvre soldat dans les bras de l'officier.

Ni l'un ni l'autre ne pouvaient parler: ils mélaient leurs larmes de joie. Toute la Karouba de Ben-Maza était accourue pour assister à l'entrevue des deux captifs, et bien que des « fils de chiens » se fissent entendre çà et là dans le groupe, il y eut plus d'un cœur ému devant ces pleurs, langage éloquent que l'on comprend dans toutes les contrées.

Dès qu'ils furent débarrassés de leurs témoins, les prisonniers s'assirent l'un près de l'autre. Eux qui, deux semaines plus tôt, ne se connaissaient pas, avaient tant de choses à se dire et à se confier!

— Mon colonel, jamais, jamais je n'oublierai ce que vous faites, répétait le jeune Vendéen.

— Tu feras bien. Heureux ceux qui se souviennent! répondait en souriant le fils des comtes de

Robert. Mange d'abord, nous parlerons ensuite.

Les yeux brillants, le visage épanoui, Jean-Louis, affamé depuis le matin, dévora le repas que découvrit son protecteur.

Ils se firent ensuite mutuellement le récit de la bataille, des circonstances qui les avaient jetés tous les deux au fond de la déchera kabyle.

— Ne crains plus rien, disait M. de Val-Chaumont. Tu seras libre. Mon plan est arrêté. Je sortirai d'ici la tête haute par un moyen qu'il me serait trop long de t'expliquer dans ce moment. Je t'emmènerai. Et, quand nous aurons rejoint l'armée, je m'occuperai de te faire libérer. Tu as donné assez de preuves de bravoure, ton honneur est sauf désormais. Tu retourneras près de ta mère, puisque tu as encore le bonheur de la posséder ici-bas.

— Ça, mon colonel, c'est le reste! s'écria le soldat en saisissant la main de M. de Val-Chaumont et y appuyant ses lèvres. Si jamais, vous ou les vôtres, vous avez besoin de la vie d'un Plomereuc...

— Hélas! soupira le marquis... Il est tard, reprit-il, dors, mon ami. Demain, nous aurons le temps de causer à loisir. Je ne fais presque rien, je suis blessé au bras. J'ai exigé que tu fusses rester près de moi, sans retourner sous le fouet de ce Kabyle.

— Tant mieux, mon colonel. Alors, je m'en vais faire ma prière du soir,

— Faisons-la ensemble, veux-tu?

— Je n'osais pas vous le demander.

Ils s'agenouillèrent, et jamais sanctuaire embaumé par les fleurs et l'encens n'entendit monter vers le ciel d'accents plus fervents que ceux qui s'élevèrent de la misérable cabane. De temps en temps, Plomereuc baisait la médaille mexicaine qu'il avait sortie de son vêtement. Quand ils eurent terminé, le marquis se releva.

— Moi, je vais ajouter deux Ave, dit le soldat, un pour l'âme de mon père, l'autre pour les Robert.

Lorsqu'il eut fini:

— Qu'est-ce donc que les Robert? demanda M. de Val-Chaumont.

— Mon colonel, ce sont ceux pour qui est mort mon père.

Cette parole fut simple comme l'avait jadis été la sublime action du pêcheur.

— Conte-moi cela, je t'en prie, dit le marquis d'une voix que l'émotion rendait brève. Nous nous coucherons après.

Ils s'assirent de nouveau sur la paille et le jeune homme commença. Le récit à la fois poignant et naïf était entremêlé de réflexions telles que celles-ci:

— Pauvre père aimé!... je ne l'ai jamais connu. Ma mère le pleure encore... Elle a les cheveux tout blancs, ma pauvre mère; elle est encore jeune, pourtant. Mais le chagrin, mon colonel, et puis le travail sans relâche, et l'inquiétude, cela vieillit

paratonnerre avait 2 m. 50 de hauteur et 4 m. 80 de largeur. Il portait à chaque angle une fleur de lis d'or, et au centre les armes de France.

L'émotion des républicains a été inexprimable, et ce n'est qu'après de longs pourparlers que la police, assistée des pompiers, s'est décidée à tenter l'assaut de la façade municipale et à enlever les étendards, qu'en langage officiel on appelle séditieux.

Quoiqu'ils affectent de rire de cet événement, les journaux républicains sont très-émus de l'audace que dénote ce joli coup de main. On s'étonne, surtout, que les auteurs de cette manifestation aient pu réaliser leur dessein à deux pas du commissariat central et du poste de la mairie, et, de plus, par un magnifique clair de lune.

Une enquête est ouverte.

Le Parlement est découragé par la bêtise de nos « grands hommes » à qui la terreur fait voir partout des complots :

« Le rire viendrait aux lèvres si, au fond, on ne se sentait profondément humilié. Eh quoi ! a-t-on donc un tel mépris du bon sens public qu'on croie si facile de l'abuser, de l'affoler, en faisant apparaître à ses yeux des dangers aussi ridiculement imaginaires ? Où en sommes-nous, si des citoyens unis par l'affinité d'une opinion commune ne peuvent plus se réunir sous les yeux de tous, sans qu'on crie au complot ? Où veut-on nous conduire si les polémiques de journaux voués à la défense d'une cause ou d'un principe deviennent une entreprise séditieuse contre laquelle le gouvernement doit s'armer ? Voilà donc les sentiments qu'ont de la liberté et du droit individuel, sous la République, ceux qui s'amuse à follement à répandre la peur et à troubler l'opinion. S'ils sont sincères, ils sont bien redoutables ; s'ils se jouent de la crédulité publique, ils sont bien légers. »

La Lanterne termine un article d'une grande violence en faveur des lois de proscription par un ultimatum qui se résume ainsi :

- « La chute du cabinet ;
- » L'expulsion des princes ;
- » Et la révision du Sénat.

LES PRINCES QU'ON VEUT EXPULSER.

Nous lisons dans le Monde :

« Oseront-ils, cependant, chasser hors la frontière — à ne citer que ceux dont il est le plus souvent parlé — ce duc de Nemours qui est parmi nous un symbole d'honneur, de vertu, d'abnégation ? ce prince de Joinville, qui après avoir mérité en vain un fusil pendant deux mois, lors du désastre de 1870, se jeta en désespéré, sous Orléans, dans une batterie de marins chargés de protéger la retraite de notre armée sur un pont de la Loire et *écouvillonna* sa pièce du matin jusqu'au soir, sans même songer à boire une gorgée d'eau ? ce duc de Chartres qui est *Robert Lefort* ? le duc d'Aumale, qui aborda

vite, tout de même !... Elle dit qu'ils étaient si bons, ces Robert ! de grands seigneurs si doux qu'ils l'appelaient leur sœur !... Ils lui avaient promis de prier pour nous au son de la cloche du soir. Elle avait dit : « Moi, de même ». Et nous n'avons jamais oublié ce rendez-vous devant le bon Dieu. Ils pleuraient près du lit de mort de mon père comme s'ils avaient été cause du malheur ! Est-ce que mon père aurait pu voir couler le navire sans essayer de le sauver ? Mais eux, ils répétaient : « C'est pour nous, c'est pour nous. » Ma mère m'a dit souvent qu'elle croyait toujours les entendre.

— Les avez-vous revus bien des fois ?

— Jamais. Moi, je ne les connais pas. Peu de temps après le malheur, ma mère quitta le Croisic, croyant nous assurer un meilleur sort. Elle eut de la peine, allez, à se séparer du tombeau de mon père. Mais, enfin, pour le cher mort, elle ne voulait pas sacrifier les vivants.

— Pourquoi ne s'est-elle pas adressée à ces Robert ?

Le soldat secoua la tête.

— Oh ! non, dit-il, ils auraient cru n'en jamais faire assez pour nous. Tout pauvre qu'on soit, il y a des choses qu'on sent, mon colonel.

— Hélas ! sans doute.

— Une fois, pourtant, une seule, ma mère a essayé de réclamer leur secours. Vrai, quand on va

dans un salon de Londres par l'ambassadeur de Prusse lui disant :

« Nous savons, monseigneur, qu'un de vos neveux sert dans l'armée française sous un nom emprunté, et j'ai mission de vous prévenir qu'au cas où les hasards de la guerre le rendraient notre prisonnier, il sera traité avec tous les égards dus à un prince de votre illustre maison », se bornait de répliquer, de sa voix à l'accent métallique et en tournant le dos : « Monsieur l'ambassadeur, si mon neveu tombe vivant entre vos mains, je ne vous demande qu'une seule faveur, c'est de le fusiller. »

ORIGINES

DES MANIFESTATIONS ROYALISTES.

Le Clairon a publié les détails que l'on va lire :

« Mon collaborateur d'Herblay a raconté avant-hier la tentative d'escroquerie dont a foilli être victime le caissier de la Comédie-Française.

L'escroc n'était pas nommé. Mais aujourd'hui d'autres ont parlé ; et du reste, la répu gnante effronterie de ce drôle triompherait de tous nos scrupules. Il s'appelle Christian de V...

« Je suis journaliste, et vous aurez de mes nouvelles, déclarait-il aux agents qui l'avaient arrêté. »

Il s'occupait, en effet, de journalisme et avait touché au *Voltaire* le prix de nombreuses lignes parues sous le pseudonyme *Argus*. *Argus* est le malin qui, le premier, a divulgué les complots royalistes, ces fameux complots, qui fournissent depuis deux jours aux feuilles républicaines une inépuisable série d'articles hystérisiformes.

Adorant le baccarat et menant, comme il le dit lui-même, *la grande vie*, son talent, très-problématique, ne pouvait suffire aux exigences de sa situation.

Il avait donc recours aux moyens faciles et réussissait, il y a quelque temps, à extorquer à la caisse d'un journal du matin plusieurs centaines de francs au moyen de la signature du directeur, très-habilement imitée.

Mais plusieurs succès le découragèrent, et il résolut de s'adresser aux caisses des théâtres. C'est ainsi que dernièrement il envoyait au Palais-Royal une lettre faussement signée Daubray, et demandant 500 fr. M. Brécourt, le caissier, s'aperçut du stratagème et ne paya pas.

Même résultat à la Société des auteurs dramatiques, où il faisait intervenir M. Ludovic Halévy, et au théâtre du Vaudeville, où il se présentait, réclamant 4,000 fr. au nom de M^{me} Sarah Bernhardt.

Partout on le renvoyait au lendemain pour le pincer quand il se représenterait, mais il n'était pas *Argus* pour rien, et savait prendre ses petites précautions. Ainsi, jamais il n'envoyait lui-même le commissionnaire porter de la lettre ; il se servait de plusieurs intermédiaires dont il était inconnu. La réponse, pour lui parvenir, devait donc passer de main en main, pendant

perdre tout ce qu'on aime, il est permis d'y penser. J'ai un frère, je vous l'ai dit, mais c'est un corps sans âme. Il est inoffensif, il travaille même et fait tout ce qu'on lui dit. Seulement ce qu'il répond ne signifie pas grand chose, et continuellement il rit sans motif. Il n'est pas assez insensé, cependant, pour qu'on lui refuse le bénéfice des lois. Fils siné de veuve, il a été exempté du service militaire, et c'est moi, moi, le seul bonheur de ma pauvre mère, qui ai dû partir. Ma mère alors a dit : « Je vais aller trouver les comtes de Robert, ils pardonneront à ma douleur de compter sur leur reconnaissance. » Toutefois, comme elle avait l'adresse de leur manoir de Kerdoulaz, elle a fait écrire plutôt que d'entreprendre ce long voyage. On a répondu. Le manoir avait changé de maîtres, presque tous les Robert étaient morts ; ceux qui vivaient encore n'étaient plus en Bretagne... Ma mère et moi nous avons dû boire le calice, son Jean-Louis l'a quittée, elle est restée toute seule entre le souvenir de mon père et la vue d'un fils à demi fou...

Le marquis serrait son front entre ses doigts. Quand Plomereuc se tut, il se redressa, et, prenant dans sa main la main du soldat :

— Merci, dit-il, de tels récits sont touchants à entendre. Couche-toi maintenant et dors, le cœur ranimé par l'espérance.

(A suivre.)

MARTE LACHÈSE.

que lui-même s'apostait pour savoir si les dits intermédiaires étaient *filés* et, dans ce cas, il s'éclipsait.

Avant-hier, il avait probablement fermé ses cent yeux à la fois, puisqu'on le pince au moment où son courrier venait lui annoncer l'issue de sa démarche.

Au poste, on trouva sur lui un certain nombre de faux autographes, tous précédés de demandes d'argent, et de reçus en blanc avec les mêmes fausses signatures ; le tout enfermé sous des enveloppes ayant un caractère parfait d'authenticité.

— Mais c'est que j'ai l'habitude de souper, moi, dit-il au brigadier qui attendait pour lui le panier à salade. Envoyez-moi chercher, je vous prie, une bisque, un perdreau truffé, un chaud-froid de volailles et une bouteille de corton.

— Comment donc, cher Monsieur, mais certainement, avec une absinthe, n'est-ce pas ? On va vous servir tout de suite.

Et le brigadier l'expédia au Dépôt.

Là, une réconfortante soupe aux choux, un solide morceau de pain et une grande cruche d'eau fraîche constituèrent au viveur un excellent menu, plus sain que l'autre.

On nous apprend, au dernier moment, qu'*Argus* se serait conduit, depuis son incarcération, de telle sorte que l'examen médical, au point de vue de la folie, a été ordonné.

Nous terminerons en répétant que ce Monsieur est l'inventeur des complots royalistes.

Ces détails, s'ils sont exacts, jettent un jour étrange d'abord sur l'état d'esprit des républicains, et, en second lieu, sur les sources auxquelles ils vont puiser leurs renseignements pour parler complots.

ÉTRANGER

SUISSE. — Le *Révolution*, journal anarchiste qui se publie à Genève, mais qui n'entre pas en France, déclare que, Krapotkine et ses compagnons étant condamnés, les vengeances vont commencer.

ALLEMAGNE. — On télégraphie de Berlin, 25 janvier :

« L'Empereur est très-malade. Une sorte de tremblement convulsif a été constaté par les médecins. C'est, paraît-il, un signe d'une très-grande gravité. »

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 25 janvier.

Les hésitations de la Bourse de ce jour ont amené une réaction assez large sur les cours pratiqués la veille : 5 0/0, 114.30 ; 3 0/0, 77.45 ; amortissable, 78.45.

Le succès de l'émission du Crédit Foncier a été complet. On a compris que les obligations nouvelles de cette société étaient le refuge le plus sûr pour l'épargne. L'obligation de cette société étant l'essence même de la propriété foncière, offre des garanties sérieuses ; elle est la représentation exacte de la valeur du gage sur lequel le Crédit Foncier prête jusqu'à 5 0/0. Dans sa dernière séance, les prêts fonciers autorisés par le Conseil d'administration, se sont élevés à 6,650,000 fr.

Les capitaux se portent sur le Mobilier Français et sur la Générale qu'on tient aux cours de 325 et 355.

On s'éloigne prudemment des actions de la Banque Nationale, de la Banque Parisienne et de la Société Nouvelle que la crise que nous traversons va certainement achever à bref délai.

Bonnes demandes d'actions de Sierra Grande. C'est un titre des plus sérieux ; avec 150 fr. on peut s'assurer un revenu des plus avantageux et qu'il est impossible de rencontrer dans d'autres valeurs industrielles.

Lyon, 1,475 ; Orléans, 1,205.

Chronique Locale et de l'Ouest.

M. Ruèche nous adresse la lettre suivante :

Saumur, 24 janvier 1883.

« Monsieur le Rédacteur,

« M. Guignon semble avoir pris à tâche de confirmer le vieux dicton populaire : « Qui n'a ne peut donner », et il se rejette sur le compte de *la bile* pour se tirer commodément d'affaire.

« Le procédé n'a rien de nouveau, mais il n'élucide rien. Pourquoi cet entêtement à refuser la communication d'un certificat que l'Administration eût dû lire en public ? Pour trancher la question, il n'y avait que cela à faire, et la Municipalité elle-même devrait être la première à satisfaire à l'exigence du public. Mais non, chacun est en défaut, et

notre Municipalité, qui sent où le bât la blesse, s'esquive en soufflant à son honorable marbrier que j'ai de la bile.

« Gare si elle leur passe dans le sang et leur donne la jaunisse ! car nos municipaux pourraient bien un jour se trouver... jaunes d'avoir maladroitement associé dans des lots des professions qui n'ont pas de rapport : la sculpture et la marbrerie, la couverture et l'installation de l'eau, du gaz, etc.

« De cette façon, ils ont forcé les architectes à délivrer des certificats qui ne peuvent être, sous certains points, que de complaisance, et alors ils se donneront bien garde de les publier.

« Mais la galerie a le droit de les réclamer, et les élus du peuple sont grandement coupables de refuser une communication que réclament les mandants.

« En quoi, cher marbrier, trouvez-vous de la bile dans ce sentiment tout démocratique ?

« Agréez, Monsieur le Rédacteur, etc.
» RUÈCHE. »

Le bureau météorologique du *New-York Herald* communique l'avis suivant :

« Une forte dépression traverse l'Atlantique. Elle touchera les Iles Britanniques et le nord de la France entre le 26 et le 28. »

ANGERS.

La Cour d'Angers a rendu, hier jeudi, son arrêt sur l'appel de M^r Freppel contre le jugement d'incompétence du tribunal dans l'affaire des illuminations de l'évêché. La Cour a infirmé le jugement et renvoyé devant le tribunal, composé d'autres juges, la question des dommages-intérêts, pour y faire droit.

La décision, très-longue et très-énergiquement motivée, déclare que la demande de Monseigneur appartient par son objet et sa cause aux tribunaux ordinaires. Le droit des évêques à la jouissance paisible de leurs palais est nettement affirmée par la Cour. Elle revendique aussi pour les tribunaux, lorsque la nationalité, le domicile, la propriété sont en jeu, le droit d'écarter du débat les arrêtés pris par l'administration en dehors des pouvoirs qui lui sont conférés par la loi.

L'administration peut prendre maintenant l'arrêté de conflit annoncé ! Le droit a encore une fois triomphé de l'arbitraire.

C'est un magnifique succès pour la cause du droit que représentait, dans cette affaire, M^r l'Évêque d'Angers, et nous nous en réjouissons d'autant plus qu'en défendant l'intégrité de son domicile, M^r l'Évêque d'Angers nous défendait tous.

En annonçant ce triomphe à nos lecteurs, dit *l'Etoile*, nous ne pouvons oublier la magnifique plaidoirie qui l'avait préparé, et M. Gavouyère nous permettra de lui adresser, dès aujourd'hui, nos plus sincères félicitations.

L'ASSOCIATION ARTISTIQUE D'ANGERS ET LA PRESSE PARISIENNE.

Nous lisons dans le *Siccle* :

« Henri Litoff est revenu d'Angers enthousiasmé de l'orchestre de l'Association artistique de cette ville, — association fondée par un riche amateur, compositeur distingué lui-même, M. Jules Bordier. « L'orchestre d'Angers, m'a dit Litoff, serait à Paris un de nos meilleurs orchestres. » Cette appréciation, venant d'un tel maître, est un véritable titre de noblesse. Elle est d'ailleurs confirmée par tous les compositeurs appelés à Angers pour diriger leurs œuvres, et qui tous sont revenus étonnés qu'on ait pu, dans une ville de province, réunir tant d'artistes de premier ordre pour en former un orchestre.

« Litoff, enchanté des musiciens d'Angers, très-sensible à l'accueil qui lui a été fait dans cette ville et heureux du succès obtenu par une jeune cantatrice présentée par lui, M^{me} Herria, veut retourner dans cette ville musicale et hospitalière. Et comme il n'entend pas s'y représenter les mains vides, il écrit en ce moment, pour en donner la primeur aux Angevins, une légende en trois parties pour orchestre, chœurs et solo principal, intitulée *la Fleur d'or*. C'est M. Bonnemère fils qui a écrit les paroles de cette légende, que chantera M^{me} Herria. J'en ai entendu quelques morceaux, et je ne crains pas d'affirmer que *la Fleur d'or* comptera parmi les œuvres les mieux inspirées et les plus charmantes de Litoff.

» OSCAR COMETTANT. »

Nous avons sous les yeux le programme du Concert de dimanche prochain 28 janvier. Voici les titres des morceaux qui seront exécutés par l'orchestre de l'Association artistique :

1. Ouverture de *Fidelio* (Beethoven).
2. *Symphonie* (écossaise) — (Mendelssohn).
3. LA JEUNESSE D'HERCULE, poème symphonique de C. Saint-Saëns (légende). 1^{re} audition.
4. Valse lente de la *Korrigane*, demandée (Widor).
5. Ouverture des *Guelfes*, demandée (Litolff).

LOUDUN.

Le 9 janvier, le nommé Bureau se rendait à la gare, quand il aperçut un homme étendu dans la rue de l'Abreuvoir, à Loudun, baignant dans son sang et la tête fracassée. Il avertit immédiatement le commissaire de police qui se transporta auprès du cadavre et constata que ce malheureux, nommé Gennebault, Joseph, âgé de 60 ans, venait de se tirer un coup de pistolet dans la tête. Au-dessus du cadavre était encore le pistolet et une lettre maculée de sang dans laquelle Gennebault disait : « qu'il avait assez souffert et qu'il voulait en finir avec la vie. » Ce malheureux était un réclusionnaire libéré en résidence obligée à Loudun. On attribue ce suicide à l'affaiblissement de ses facultés mentales produit par le mauvais état de ses affaires.

NANTES.

Nous lisons dans *l'Espérance du Peuple* : « Encouragé par l'impunité dont ils ont bénéficié jusqu'ici, les malfaiteurs qui se sont fait une spécialité du vol sacrilège, continuent leurs criminels exploits. »

Après les églises des environs de Nantes, l'église de Saint-Donation vient à son tour d'être l'objet d'une tentative de vol.

Lundi matin, lorsque le sacristain est allé pour ouvrir les portes de l'église, il a remarqué une longue ouverture pratiquée dans l'une d'elles, à l'endroit où était posée la serrure, qui avait disparu. Les voleurs avaient accompli leur œuvre infernale au moyen d'instruments de charpentiers : une tarière et une scie. La serrure enlevée, il leur fut facile, en passant la main par l'ouverture béante, de tirer la targette d'en haut. Celle d'en bas résistait toujours, ils pratiquèrent une seconde ouverture et la porte s'ouvrit.

Entrés dans l'église, ils allèrent jusqu'au fond de l'abside, à l'autel de la Sainte-Vierge, allumèrent un cierge en laissant l'allumette sur le tapis de l'autel.

Le cierge qu'ils avaient allumé a été retrouvé auprès du tronc du Sacré-Cœur, qu'ils ont forcé ; mais il avait été vidé le soir même, ainsi que les autres troncs de l'église, à l'exception de celui de Sainte-Anne, qu'ils ont ouvert également. Mais il ne devait contenir qu'une somme insignifiante.

Les malfaiteurs avaient probablement l'intention de s'emparer des vases sacrés et des saintes Espèces, car ils ont visité les tabernacles de tous les autels : leur désap-

pointement a dû être grand en s'apercevant que les tabernacles, dont les portes se trouvaient ouvertes, étaient vides : ils n'ont donc pas eu besoin de forcer les portes.

Chaque soir, un prêtre du clergé paroissial va prendre le Très-Saint-Sacrement et le retire de l'église ; les vases sacrés sont également mis en lieu sûr. C'est grâce à ces précautions qui devraient être prises partout, que nous devons de ne pas avoir à déplorer un sacrilège de plus.

Puisque les voleurs ne désarment pas, puisqu'ils s'acharnent contre les églises afin de les dévaliser, il est nécessaire de redoubler de vigilance et de prendre toutes les précautions possibles afin de déjouer ces calculs sacrilèges.

CHATEAUGONTIER.

La *Gazette de Chateaugontier* raconte qu'un garde forestier, en faisant sa tournée, a trouvé sur un amas de brousses le cadavre d'une jeune fille fort bien vêtue.

Le chapeau, qui était à environ deux mètres du cadavre, était en paille noire avec des brides grenat ; une polonoise en drap brun foncé couvrait le corps ; les pieds étaient chaussés de bottines usées.

Le garde forestier fit sa déclaration au procureur de la République. Une enquête fut aussitôt commencée.

Les investigations de la justice ont établi que la mort paraît remonter à une quinzaine de jours ; que la victime du crime est une belle fille d'environ vingt ans ; qu'elle a reçu cinq coups de couteau sur la tête, qui ont fait de profondes blessures, et que, pour l'empêcher de crier, l'assassin lui avait empli la bouche de terre (on en a trouvé jusque dans la gorge) ; il l'avait, de plus, bâillonnée avec un tampon d'herbes sèches, qui maintenait les mâchoires distendues.

On ignore comment cette jeune fille, qui paraît étrangère à la région, s'est trouvée amenée dans cette partie de la forêt, qui est assez éloignée de la grande route.

On ne sait quel est le mobile du crime ; on n'a trouvé dans les vêtements de la victime qu'une pièce de dix centimes.

On a aussi trouvé certains papiers qui aideront sans doute à faire connaître son identité et à jeter un peu de lumière sur cette mystérieuse affaire.

Faits divers.

Une terrible explosion de dynamite a eu lieu à la Clayette (Saône-et-Loire), dans l'atelier de forge du chemin de fer de Chalon à Roanne, actuellement en construction.

Un sac contenant environ cinquante cartouches de ce dangereux produit, qui était entreposé sur un rayon, étant tombé à terre, a pris feu et a produit l'explosion.

Le maître de forge a été littéralement coupé en deux par une enclume.

On compte, en outre, dix blessés, dont plusieurs assez grièvement.

Le bâtiment a été complètement détruit.

* *

Un véritable drame vient de se passer en mer.

Le transport la *Picardie*, appartenant à la Compagnie Transatlantique, avait quitté le port, se rendant à New-York ; il était chargé d'émigrants.

Tout à coup, on s'aperçut qu'une avarie s'était produite, et le bâtiment commença à sombrer.

En dépit du gros temps et de la mer très-difficile, le *Labrador*, un gros steamer de la même Compagnie, se porta immédiatement à son secours ; tous les passagers furent sauvés.

Il n'en fut pas de même de la *Picardie* ; quatre fois elle fut remorquée, quatre fois la violence de la tempête fit rompre les amarres. On dut l'abandonner.

Théâtre de Saumur.

LES ARTISTES RÉUNIS

M. GUSTAVE LEBLOND, directeur-gérant.

LUNDI 29 janvier 1883,

2^e REPRÉSENTATION DE

La FILLE de M^{me} ANGOT

Opéra-comique en 3 actes, paroles de MM. Clairville, Siraudin et Koning, musique de Ch. Lecocq.

Distribution :

Ange Pitou.....	MM. F. Constance.
Pomponnet.....	Lamy.
Larivaudière.....	Labranche.
Loucharde.....	Ch. Isaac.
Trémitz.....	Guilbert.
Cadet.....	Baudin.
Buteux.....	Monard.
Guillaume.....	Clément.
Un officier.....	Charpenay.
Un incroyable.....	Asmire.
Un cabaretier.....	Francis.
Clairiette.....	M ^{me} Danglade.
M ^{lle} Lange.....	Marie Soil.
Amaranthe.....	Cantrille.
Javotte, — Herbelin.....	L. Monard.
Babet, — Cydalise.....	Bonnaud.
Thérèse.....	Forest.
M ^{me} Delaunay.....	Groscoeur.
Hersilie.....	Suette.

Forts de la halle, conspirateurs, hussards, incroyables, bourgeois, merveilleuses, dames de la halle, bourgeoises.

Au 2^e acte : **Grande Valse**, exécutée par M. Rougier, M^{lles} Marie Beau et Maria Strocchio.

Au 3^e acte : **Grand Ballet Divertissement**, par tout le corps du ballet.

Bureaux, 7 h. 1/2 ; rideau, 8 heures.

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie, et, pour avoir des cartes à l'avance, chez le Concierge du Théâtre.

Voici le sommaire du dernier numéro de *l'Univers illustré* :

TEXTE : Courrier de Paris, par Jérôme. — Menus faits. — Le général Chanzy, par Ch. Frank. — Courrier du Palais, par M^e Guérin. — Les funérailles de M. Gambetta, par R. Bryon. — L'*Ariane* de Clésinger, par R. Bryon. — M. Albert Christophle, gouverneur du Crédit foncier. — *Claude Stocq* (suite), par M^{me} Charles Reybaud. — Bulletin financier, par Plutus. — Échecs.

GRAVURES : M. Christophle, gouverneur du Crédit foncier. — Le général Chanzy sur son lit de mort. — Les funérailles de Léon Gambetta ; Le cortège quittant le Palais-Bourbon. — Paris : La place de la Concorde le jour des funérailles de Léon Gambetta. — A Ville-d'Avray : la chambre mortuaire. Le cabinet de travail de Léon Gambetta. — M. Clésinger, décédé le 6 janvier. — *Ariane*, groupe en marbre par M. Clésinger. — La maison natale de Léon Gambetta, à Cahors. — Léon Gambetta, enfant, blessé à l'œil. — M. Tri-coups, premier ministre de Grèce. — Rébus.

Abonnements : un an, 22 fr. ; six mois, 15 fr. 10 ; trois mois, 6 fr.
Bureaux : rue Auber, 3, Paris.

LA LANTERNE D'ARLEQUIN

Illustrée, 10 centimes

PARAISANT TOUS LES DIMANCHES.

Nous engageons vivement nos amis à se procurer et à propager autour d'eux la vaillante *Lanterne d'Arlequin*. Cette publication satirique illustrée paraît toutes les semaines. Elle en est à sa troisième année et son succès ne fait qu'accroître.

Sommaire du n^o 96 : La République. Le Manifeste. Un coup de grosse caisse. Politiquons un peu. Duclerc s'obstine. Des statues ! des statues ! Tous gauleux. Le suffrage universel. Bon républicain, etc.

Abonnements : 8 fr. par an ; 4 fr. pour 6 mois ; 10 centimes le numéro. Dans les gares, les bonnes librairies, chez les marchands de journaux. — Bureaux, à Tours, rue Richelieu, 13.

Se trouve, à Saumur, chez M. Dézay, libraire.

L'ALMANACH D'ARLEQUIN

Est toujours bon à répandre. Il en reste quelques centaines d'exemplaires. Nous engageons les retardataires à faire leurs commandes immédiatement.

Eau ferrée instantanée. — L'opinion de tout le monde, et surtout des plus savants médecins et thérapeutistes, c'est que l'eau minérale ferrugineuse possède des propriétés spéciales et produit des effets bienfaisants, souvent extraordinaires. Le *Fer* y est divisé et présenté sous une forme particulièrement assimilable ; en arrivant dans l'estomac avec les aliments, le fer se dissout dans le suc gastrique, et devient rapidement et facilement partie intégrante de l'organisme. Rien ne peut compenser, comme tonique et fortifiant, l'usage de l'eau ferrugineuse. Pour avoir une eau minérale ferrugineuse à la portée de toutes les bourses et sur toutes les tables, il est un moyen bien simple : Mettez quarante gouttes de *FER BRAYAS* dans de l'eau ordinaire, la meilleure que vous aurez (un litre ou une carafe), et vous obtiendrez une eau ferrugineuse, avec ses propriétés et ses bons effets, et sans qu'elle vous coûte sensiblement plus cher que l'eau ordinaire.

COQUELUCHE et toux nerveuse chez les enfants.

Comme pectoral et calmant on peut donner sans crainte aux enfants le *Sirope de Nafé de Delangrenier*, car il ne contient ni opium ni sels d'opium, tels que morphine ou codéine, dont les dangers sont signalés par le corps médical entier. Le *Sirope* et la *Pâte de Nafé* se vendent dans les pharmacies.

EAUX-BONNES

Eau minérale naturelle contre : Rhumes Catarrhes, Bronchites, etc. Asthme, Phthisie, rebelles à tout autre remède. Employée dans les Hôpitaux. — Dépôt toutes Pharmacies. Vente annuelle : Un million de bouteilles.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

2 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

CONTE DE LA SAINT-VINCENT

JACQUES ET JACQUELINE.

La solitude du saint lieu l'effraya bien d'abord quelque peu. Le grand Jacques n'était pas plus brave qu'il ne faut. Il croyait volontiers aux loup-garous et aux revenants. Les ténèbres de l'église ne lui plaisaient que médiocrement. Néanmoins, comme le temps pressait, il se mit activement à l'ouvrage.

Comme il se disposait à placer un rameau dans la main droite du saint patron, il fit tout à coup un saut brusque qui le précipita du haut en bas de l'autel.

Le saint avait remué ! Maintenant il parlait.

— Jacques ! Jacques ! criait-il d'une voix retentissante dans les ombres de la nuit, tremble et prends garde à toi, mon garçon.

— Le saint qui parle ! le saint qui parle ! heugla le grand Jacques en essayant de fuir... Miséricorde ! qu'est-ce que cela veut dire ?

Les jambes du malheureux flageolaient et refusaient de le porter. Force lui fut de s'arrêter tout

tremblant au milieu du chœur.

— Ecoute-moi, poltron ! continua la voix... Tu commets une action lâche et infâme... T'épouse-tu l'enfant au père Branchu...

— Oh ! pour ça non, grand saint, murmura faiblement le grand Jacques haletant et perdu de peur... Il ferait beau voir...

— Parce que ?
— Qué que dirait le père Simon après ce qui se passe ?...

— Eh ! qué qui se passe donc, grand serin ?...

— Ne le savez-vous pas, mon bon saint Vincent, vous qui m'interrogez ? Une *gueuse* de la vertu de laquelle tout le monde aurait répondu et qui, chaque soir, va courir, en compagnie des mauvais gars, la *prétentaine* dans la montagne... Ah ! mais non, mon bon saint, je ne veux pas être coiffé, entendez-vous ?

— Va ! tu n'es coiffé que de bêtise... grand Jacques. Que ne suis-tu la Jacqueline dans ses courses nocturnes, tu te convaincras qu'elle est digne de toi.

— Ah ! ben oui. Pas souvent que je m'y expose pour attraper une bonne volée de bois vert.

— Grand Jacques, tu n'es qu'un lâche...

— Mé un lâche ? fit le grand Jacques en se redressant et en montrant le poing à la statue... Ah ben oui !... Oh ! si vous n'étiez un saint !

— Que ferais-tu ?

— Je vous ferais voir si je suis un lâche, mé le gars au père Simon.

— Grand Jacques, je te défie de suivre, ce soir, dans la montagne, l'enfant du père Branchu.

— Vous m'en défiez ?...

— Oui, grand Jacques, t'es trop *seignant* et trop *capon*... Et pourtant, tu n'aurais qu'à gagner à faire cette promenade à la fraîche...

— Ah ! vous m'en défiez, disait à part lui le grand Jacques... j'sis un homme pourtant.

— Tu ne le prouves guère.

— Eh bien ! soit, j'irai.

— Va donc, et je t'accorderai ma protection.

Le grand Jacques, sans plus tarder, quitta, tout ahuri, la maison de Dieu.

Le dernier coup de huit heures sonnait à l'horloge de la vieille église. Une porte s'ouvrit sans bruit dans la principale rue du village. C'était là que demeurait le père Branchu, le plus riche des vigneronniers à dix lieues à la ronde. Une tête sortit de l'huis entre-bâillée. Cette tête regarda à droite et à gauche si elle était à l'abri des regards indiscrets.

La bise seule soufflait dans la rue. On n'y distinguait pas le moindre être vivant. Alors le corps suivit la tête.

Le tout appartenait à une gracieuse jeune fille, à la belle Jacqueline, qui se disposait à aller par la montagne faire son excursion accoutumée du soir.

L'enfant referma doucement la porte et se dirigea rapidement vers la sortie du village. Derrière elle se détacha d'un pan de mur, près duquel il se tenait blotti, un homme qui, sans qu'elle s'en aperçût, la suivit de loin, mais sans la perdre de vue.

Cet homme, inutile de le dire, était le grand Jacques. Fort de la protection de saint Vincent, il avait trouvé assez de courage pour espionner sa fiancée.

On marcha pendant près d'un quart d'heure. On était parvenu au pied d'une montagne escarpée. Jacqueline s'engagea dans un sentier étroit et abrupt.

Arrivée à un certain point, elle fit entendre un appel particulier. Quelqu'un sortit d'une carrière abandonnée, et s'élança au-devant de la jeune fille.

Ce quelqu'un était un homme qui, à la clarté de la lune, parut au grand Jacques tout jeune encore.

Le gars du père Simon frémit de rage et serra les poings de colère. Il se mit à genoux et rampa pour s'approcher le plus près possible du groupe.

Une énorme pierre, à côté de laquelle Jacqueline venait de déposer un panier qu'elle avait sorti de sa pelisse, servit à abriter l'enfant du père Branchu.

Cependant un colloque s'était engagé entre le nouveau personnage que nous venons de mettre en scène et la jolie fiancée de Jacques.

(La fin à demain.) JULES POULLAÏER.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 25 JANVIER 1883.

Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.		
Dernier cours.	Clôture précé.		Dernier cours.	Clôture précé.		Dernier cours.	Clôture précé.		Dernier cours.	Clôture précé.	
3 %	77 40	77 60	Est	790	790	OBLIGATIONS.			Obligat. foncières 1879 3 %	425	416 25
4 %	78 55	78 60	Paris-Lyon-Méditerranée	1480	1480	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	506	506	Est	353	319
4 1/2 %	188 60	168 60	Midi	1015	1030	1865, 4 %	520	522	Midi	352	319 50
5 %	114 25	114 60	Nord	1740	1760	1869, 3 %	398	398	Nord	366	360
Obligations du Trésor	500	500	Orléans	1200	1190	1871, 3 %	390	384	Orléans	360	357
Obligations du Trésor nouvelles	496	497 50	Ouest	750	765	1875, 4 %	510	506	Ouest	355	355
Bons de liq. départementaux	514	514	Compagnie parisienne du Gaz	1475	1490	1876, 4 %	510	567 50	Paris-Lyon-Méditerranée	365	361
Banque de France	5180	5200	Canal de Suez	2075	2095	Dép. de la Seine, emprunt 1857	235	236	Paris-Bourbonnais	355	354
Comptoir d'escompte	975	975	C. gén. Transatlantique	400	401 25	Bons de liq. Ville de Paris	517	517 50	Canal de Suez	550	595
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1210	1225				Obligations communales 1879	425	423			
Crédit de France	35	40									
Crédit mobilier	320	320									

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

Ligne d'Orléans (Service d'Hiver)			Ligne de l'Etat (Service d'Hiver modifié depuis le 11 décembre 1882)												
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.			SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY						MONTREUIL-BELLAY - SAUMUR						
8 heures	8 minutes du matin	express-poste.	Omn. matin.	Mixte matin.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte soir.
6	45	matin (s'arrête à la Possennière)	Saumur	9	10 35	1 2	3 15	5 5	7 45	Montreuil-Bellay	8 54	9 50	12 22	2 10	4
8	50	matin, omnibus-mixte.	Chacé-Varrains	5 58	9 10	10 45	1 18	3 25	5 15	7 55	Brézé, Saint-Cyr-en-Bourg	7 10	10 4	12 38	2 26
1	25	soir,	Brézé, Saint-Cyr-en-Bourg	6 5	9 19	10 53	1 33	3 33	5 23	8 3	Chacé-Varrains	7 18	10 11	12 46	2 34
3	32	express.	Montreuil-Bellay	6 18	9 34	11 8	1 50	3 48	5 39	8 18	Saumur	7 30	10 21	12 58	2 46
7	15	omnibus.													
10	30	(s'arrête à Angers).													
DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.			SAUMUR - NIORT		NIORT - SAUMUR		MONTREUIL-BELLAY - POITIERS venant d'Angers.			POITIERS - MONTREUIL-BELLAY allant à Angers.					
8 heures	26 minutes du matin	direct-mixte.	Omn. matin.	Mixte soir.	Omn. matin.	Omn. soir.	Omn. matin.	Sem. d. soir.	Mixte soir.	Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte soir.			
8	21	omnibus.	Saumur	5 50	5 5	5 29	5 40	7 4	8 29	Poitiers	6	12 55			
9	37	express.	Montreuil-Bellay	6 21	5 54	6 21	7 20	8 9	9 30	Neuville	6 36	1 30			
12	48	soir, omnibus-mixte.	Thouars	7 5	7 16	8 2	8 15	8 34	9 50	Mirebeau	7 3	1 59			
4	44	express-poste.	Airvault	8 6	8 17	9 8	9 45	9 26	10 49	Arçay	7 56	2 53			
10	24		Parthenay	9	9 11	9 50	10 51	9 55	11 17	Loudun	8 42	3 17			
Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56.			Niort	10 41	10 50	10 21	11 21	10 31	4 56	11 51	Montreuil-Bellay (arrivée)	9 31	3 56		

Etude de M^e BOURDAIS, notaire à Gennes.

A VENDRE
A L'AMIABLE,

CHATEAU et PARC DE MILLY
Commune de Gennes.

Cette propriété comprend :

CHATEAU avec grands salons, salle de billard, salle à manger, cuisine et offices, nombreuses chambres à coucher; chapelle; grandes servitudes; cour et jardin avec serre; un beau parc planté de chênes avec deux étangs.

Le tout entouré de murs formant un ensemble de 90 hectares.

Pour tous renseignements et pour traiter, s'adresser à M^e BOURDAIS, notaire à Gennes, sans un permis duquel on ne pourra visiter. (64)

Etude de M^e FLEURIAU, notaire à Bourgueil.

A AFFERMER
Pour entrer en jouissance de suite,

LE MOULIN DE LA PLANCHE

Situé près la ville de Bourgueil, Monté pour le commerce avec 4 paires de meules.

S'adresser à M^e FLEURIAU, notaire à Bourgueil. (65)

Etude de M^e Ch. MILLION, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

VENTE

AUX ENCHÈRES PUBLIQUES,

Le samedi 27 janvier 1883, à 1 heure après midi.

A Saumur, sur la place de la Bilange,

D'UN MATÉRIEL

Servant à l'exploitation d'une Usine d'engrais,

Et consistant en :

- 1° Deux tombereaux en très-bon état;
- 2° Deux tonnes montées;
- 3° Deux corbillards;
- 4° Deux autres tombereaux;
- 5° Et un très-bon camion.

On paiera comptant, plus cinq pour cent applicables aux frais.

Le commissaire-priseur,
Ch. MILLION.
(66)

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine

MAISON

Rue de Bordeaux, 15.

Comprenant: salon, salle à manger, six chambres à coucher, greniers, cuisine, servitudes.

Beau jardin bien affruié.

S'adresser à M^{me} BOISSIER, qui l'occupe, ou à M. GODET, place du Marché-Noir.

SERRURERIE située à Angers, vastes bâtiments près gare, outillage complet marchant à la vapeur, éclairage électrique, logement confortable.

A céder immédiatement.
M. GUIHAL, syndic à Angers. (67)

A VENDRE
BON ET FORT CAMION
S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE de suite un bon teneur de livres et un jeune homme pour débiter.

S'adresser au Crédit Général Français, 4, rue d'Orléans, de 2 à 4 heures. (67)

COURS PRATIQUE DE COMPTABILITÉ

Par R. DÉTRICHÉ,

Inspecteur honoraire de l'Enseignement primaire, officier de l'Instruction publique.

TENUE DES LIVRES COMMERCIALE ET AGRICOLE

PARTIE SIMPLE

7^e édition

(Chaque édition tirée à 15,000)

TENUE DES LIVRES

En partie double
4^e édition

Augmentée d'une méthode simplifiée pour le calcul des comptes courants, portant intérêts.

En vente :

Chez tous les libraires du département ;
A Paris, librairie classique Ch. FOURAUT,
rue Saint-André-des Arts, 7. (11)

M. BRUNET et PINET demandent un bon cheval de voyage.

VINS du MIDI.

Une MAISON importante, livrant ses vins garantis naturels, demande des REPRÉSENTANTS sérieux et actifs pour clientèle bourgeoise. — Position exceptionnelle. S'adresser à M. COMINGRE, propriétaire à Béziers (Hérault). (65)

L'HYGIÈNE PRATIQUE

Journal hebdomadaire, rédigé par les sommités scientifiques dans le but de vulgariser l'hygiène et rendre ainsi son application facile dans la maison, la famille, l'école, l'atelier, les champs, l'armée, etc.

L'Hygiène pratique est le journal le plus intéressant, le plus instructif et le meilleur marché de toute la Presse scientifique de France.

PRIX DE L'ABONNEMENT : 3 fr. PAR AN.

Adresser mandat ou timbres-poste à M. Marc de Ressiény, administrateur délégué de l'Hygiène pratique, 14, rue de la Tour-d'Auvergne, Paris.

ASTHME

Guérison par le papier du D^r Jossie, commandeur de la Légion-d'Honneur.

Prix : 2 fr. 50 la boîte.

Exiger la signature Vrignaud et Pierre.

Dépôt à Saumur, pharmacie A. NORMANDINE, rue Saint-Jean, 11 et 13.

IL FAUT LIRE
DANS LE

JOURNAL DU DIMANCHE

RECUEIL LITTÉRAIRE ILLUSTRÉ

Qui paraît toutes les Semaines

LE COMBAT DE LA VIE

Par HENRI RIVIÈRE.

SUIVI DE

LES AVENTURES de SATURNIN FICHTER

Par FRÉDÉRIC SOULIÉ.

10^e LE NUMÉRO DE 16 PAGES IN-4^e

ABONNEMENTS :

PARIS : 1 an, 6 fr. ; 6 mois, 3 fr.

DÉPARTEMENTS : 1 an, 8 fr. ; 6 mois, 4 fr.

4 fr. Pour tous les pays faisant partie de l'union postale, 8 fr. 50.

NOTA. — La collection se compose actuellement de 48 volumes contenant les ouvrages des meilleurs écrivains contemporains.

BUREAUX, place Saint-André-des-Arts, 11, à PARIS.

JOURNAL D'AFFICHES

5^e ANNÉE DE L'OUEST 5^e ANNÉE PARAISSANT LE DIMANCHE

Organe spécial pour la vente des Propriétés, Fonds de commerce et Industries.

Un numéro spécimen est adressé franco sur demande affranchie.

ADMINISTRATION : Rues Bodinier et de la Roë, Angers.

Saumur, imprimerie P. GODET.

11 et 13, Rue Saint-Jean

PHARMACIE NORMANDINE
SAUMUR

Cet Établissement, qui ne date pas d'hier et qui par conséquent n'a plus à faire ses preuves, se recommande, non seulement par la MODICITÉ DE SES PRIX, mais encore par la HAUTE QUALITÉ de ses Produits, ce qu'on doit toujours considérer, en pharmacie surtout.

M. NORMANDINE tient également la DROGUERIE, l'HERBORISTERIE et les PRODUITS CHIMIQUES.

On trouve chez lui certains gros articles, tels que Borax, Chlorure de Chaux, Eau de Javelle, Acide tartrique, Colle de poisson, etc., à des prix excessifs de bon marché.

Spécialité d'Articles en caoutchouc, grand choix de Bandages, Biberons, depuis 50 centimes, Bas à varices, depuis 4 fr. 50.

Dépositaire spécial des Eaux de Vals, Gazost et des Eaux du Syndicat Médical.

Grand dépôt de Sangsues, 1^{er} choix (0,25 pièce).

Un RABAIS de 10 0/0 AU MOINS est fait sur toutes les Spécialités Pharmaceutiques.

NOTA. — Toutes les spécialités sont garanties authentiques.

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le

18

LE MAIRE,

Certifié par l'imprimeur soussigné.